



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
N°2026_04_013**

**OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS AU COMITE DE PILOTAGE DU
PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL CAB/CCCC**

Date de Convocation : 16/04/2026 Date d’Affichage : 16/04/2026

Nombre de conseillers communautaires

En exercice : 37 - Présents : 30

Votants : 33 - Absents : 7

Pour : 31

Contre : 0 - Abstentions : 2

L’an deux mil vingt-six, le vingt-trois avril à 14h30, le conseil communautaire légalement convoqué s’est réuni à Brando sous la présidence de Monsieur Patrick Sanguinetti, Président de la communauté de communes du Cap Corse.

Etaient présents : 30 : BACCARELLI Dominique ; ALBERTINI Laurent ; ANTONA-POLIDORI Madeleine ; BIAGGI Yves ; CLEMENCEAU Alain ; CROS Robin ; FANTOZZI Marie-Jeanne ; FORMALI Maurice ; GASSMANN Simon ; GIAFFERI Pascal ; GUIDI Michèle ; MARTINI François-José ; MERCIADRI Evelyne ; MORGANTI Jean-Toussaint ; MOSCONI Claudia ; ORLANDI François ; PARDINI Audrey ; PELLO ép. TORRE Monique ; PIAZZA Jean-Claude ; PIERALLI Marie-José ; QUILICI Nicolas ; QUILICI Patrice ; RINGIONI Jean-Antoine ; ROMITI Gérard ; SANGUINETTI Patrick ; SANGUINETTI Jean-Louis ; SANTUCCI Anne-Laure ; SUSINI Ghjuvan-Matteu ; VECCHIONI Guy ; VILLORESI Raphaël.

Absents ayant donné pouvoir : 3 : Paule GUELFY à Raphaël VILLORESI ; Jean-Marcel VUILLAMIER à Audrey PARDINI ; Ange-Pierre VIVONI à Guy VECCHIONI.

Etaient absents : 4 : DOMINICI Jean-Marie ; MICHELI Thomas ; TILLIER Christian ; MONTI Marie-José.

Madame Marie-Jeanne FANTOZZI a été élue secrétaire de séance conformément à l’article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes du Cap Corse ;

Le Président rappelle que par délibération n°2025-09-0005 du 6 décembre 2022, le Conseil communautaire a approuvé la convention de groupement de commande du PAT et a désigné les membres du comité de pilotage de ce dernier.

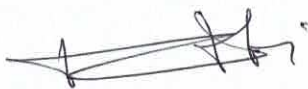
A la suite des élections municipales et communautaires, il convient de procéder à la désignation des nouveaux membres titulaires et suppléants du comité de pilotage.

Le Conseil communautaire, ouï l’exposé de son Président, après en avoir délibéré décide de :

- **DESIGNER** au sein du comité de pilotage du Projet Alimentaire Territorial commun à la Communauté d’Agglomération de Bastia et à la Communauté de Communes du Cap Corse les conseillers communautaires suivants :

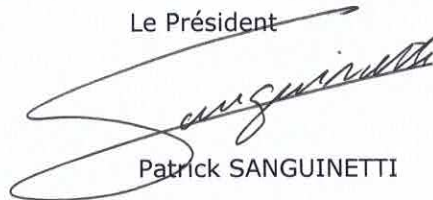
En qualité de délégués titulaires : Pascal GIAFFERI, Patrick SANGUINETTI et Gérard ROMITI
En qualité de délégués suppléants : Jean Louis SANGUINETTI, Anne laure SANTUCCI et Laurent ALBERTINI

Le secrétaire de séance



Marie-Jeanne FANTOZZI

Le Président



Patrick SANGUINETTI